



récupération conversation téléphonique

Par **naxos**, le **14/02/2009** à **23:00**

Bonsoir

J'ai passé hier après midi un appel téléphonique très important et dont l'enregistrement m'aurait aidé fortement suite à litiges avec ma famille Puis je récupérer la conversation sachant la date et l'heure ?

Merci de vous lire

Par **windbixente**, le **15/02/2009** à **08:46**

Bonjour,

Si votre téléphone est sur écoute sur ordre d'un juge d'instruction ou d'un procureur ... peut-être. Autrement non....

De toute façon pour qu'un enregistrement audio par téléphone soit valable, dans une affaire privée, il faut absolument que l'autre personne soit au courant qu'elle est enregistrée (jurisprudence de la cour de cassation). Dans le cas contraire l'enregistrement est déloyal.

Bon courage

Par **cram67**, le **23/02/2009** à **14:05**

Petites précisions : votre ligne peut être mise sous écoute uniquement sur accord du juge des libertés et de la détention qui est le seul à pouvoir prendre cette mesure, et pour une durée déterminée et provisoire, seuls exceptions en matière de terrorisme, bande organisée et trafic de stupéfiants.

Depuis les lois perben I et II, il n'est plus question de parler d'écoutes, mais d'interception par voie de télécommunication. Mais il faut savoir que les lignes ne sont pas enregistrées tel que vous semblez le croire.

Un enregistrement privé peut tout à fait être reçu devant un tribunal, à partir du moment où

voire interlocuteur a été avisé que l'entretien serait enregistré, et qu'il vous y a donné son accord.